

Paris, le 5 avril 2014

## Vivendi retient l'offre d'Altice/Numericable sur SFR

Au cours de ses séances des 4 et 5 avril 2014, le Conseil de surveillance de Vivendi a pris connaissance du résultat des négociations menées avec Altice/Numericable, dans le cadre de l'exclusivité réciproque accordée le 14 mars dernier, en vue d'un rapprochement entre SFR et Numericable.

Il a également procédé à un examen attentif des offres, ainsi que des courriers et documents que le Groupe Bouygues a pris l'initiative de lui adresser pendant cette période d'exclusivité, y compris jusqu'à ce jour, en vue d'un rapprochement entre SFR et Bouygues Telecom.

Le Conseil de surveillance a entendu le rapport du Comité spécial mis en place pour étudier les différentes options offertes à Vivendi. Ce Comité, assisté de ses propres conseils, a analysé les offres d'Altice/Numericable ainsi que celles du Groupe Bouygues au cours de huit séances de travail tenues tant à huis clos qu'en présence de l'ensemble des conseils (banquiers et avocats).

Au terme de débats approfondis, le Conseil de surveillance a décidé, à l'unanimité, de retenir l'offre d'Altice/Numericable qui correspond au projet industriel le plus porteur de croissance, le plus créateur de valeur pour les clients, les salariés et les actionnaires, et répondant le mieux aux objectifs de Vivendi.

Les principales caractéristiques de cette offre figurent en annexe.

Le Conseil de surveillance s'est prononcé au regard des critères suivants :

- 1- **La qualité du projet industriel.** Le projet d'Altice/Numericable repose sur une convergence mobile-fixe, avec des synergies découlant de l'interdépendance des réseaux respectifs des deux entités fusionnées. Les positions de SFR-Numericable dans le très haut débit fixe et mobile créeront de nouveaux leviers de croissance, une accélération du nombre de lignes connectées et des offres de très grande qualité pour les entreprises et les consommateurs. Elles offriront également d'importantes opportunités de développement dans le *Quadruple Play* et les nouveaux usages. Elles s'inscrivent dans la logique du plan *France Très Haut Débit* lancé en février 2013.
- 2- **La pérennité de l'emploi.** Vivendi a fixé comme pré-requis aux acheteurs potentiels l'engagement sur l'emploi. Cela correspond également aux priorités affichées par le gouvernement. Le projet industriel d'Altice/Numericable est celui qui garantit pleinement le développement de l'emploi dans la durée, notamment par les investissements qu'il implique.
- 3- **Les risques de concurrence.** Tous les experts consultés ont conclu que l'offre d'Altice/Numericable présente les risques les moins élevés en matière de concurrence. SFR et Numericable ne sont pas présents sur les mêmes segments de marché et leurs activités sont complémentaires.

- 4- **La valorisation pour Vivendi.** Vivendi a retenu l'option la mieux équilibrée entre le numéraire reçu immédiatement et la participation en titres lui permettant de bénéficier de la valorisation totale la plus élevée. Tout en poursuivant la stratégie déjà annoncée de concentration dans les médias, Vivendi souhaite accompagner SFR, sa filiale depuis 27 ans, en confortant sa structure industrielle et sociale.

C'est pourquoi le Conseil de surveillance de Vivendi a choisi de recevoir 13,5 milliards d'euros à la réalisation de l'opération ainsi qu'un complément éventuel de prix de 750 millions d'euros, puis de pouvoir céder ultérieurement sa participation de 20 %. L'ensemble devrait représenter une valeur totale supérieure à 17 milliards d'euros.

Cet équilibre entre le numéraire reçu et l'espoir industriel de création de valeur correspond à la philosophie de Vivendi, groupe industriel et financier, soucieux de créer de la valeur pour le long terme dans l'intérêt des actionnaires, des salariés et des consommateurs.

Vivendi va à présent, dans le cadre d'un nouvel engagement d'exclusivité réciproque avec Altice/Numericable, consulter les instances représentatives du personnel sur le projet proposé par Altice/Numericable et initier les procédures d'obtention des autorisations des autorités administratives compétentes.

Vivendi rendra compte à l'Assemblée générale annuelle de ses actionnaires du 24 juin prochain des conditions dans lesquelles cette opération a été conduite.

Cette décision met un terme au projet de mise en bourse de SFR.

#### **A propos de Vivendi**

*Vivendi regroupe plusieurs entreprises leaders dans les contenus, les médias et les télécommunications. Groupe Canal+ est le numéro un français de la télévision payante, présent également en Afrique francophone, en Pologne et au Vietnam ; sa filiale Studiocanal est un acteur européen de premier plan en matière de production, d'acquisition, de distribution et de ventes internationales de films. Universal Music Group est le numéro un mondial de la musique. GVT est un groupe de télécoms et de distribution de contenus/médias au Brésil. Par ailleurs, Vivendi contrôle SFR, le premier opérateur alternatif en France.*

[www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)

#### **Avertissement Important**

*Déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi ainsi qu'aux projections en termes d'impact de certaines opérations. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et des autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site ([www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de tout autre raison.*

*ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme*

Annexe	Offre Altice / Numericable retenue
<b>Cash à la date de réalisation</b>	13,5 Md€
<b>Participation de Vivendi dans l'entité combinée</b>	20% (société cotée)
<b>Participation d'Altice dans l'entité combinée</b>	60% pour Altice (flottant = 20%)
<b>Liquidité</b>	<p>Période d'incessibilité de 1 an. Promesse de vente à Altice à valeur de marché (assortis d'une valeur minimale<sup>(*)</sup>) sur la participation détenue par Vivendi en plusieurs tranches (7%, 7%, 6%) sur une période comprise entre le 19ème et le 43ème mois suivant l'acquisition de SFR.</p> <p>Possibilité de vendre ou distribuer des titres cotés avec un droit de préemption d'Altice.</p>
<b>Complément de prix</b>	Complément de prix potentiel de 750 M€ si (EBITDA - Capex) de l'entité combinée est au moins égal à 2 Md€ au cours d'un exercice
<b>Financement</b>	Endettement de l'entité combinée de 11,64 Md€ Financement en dette et fonds propres faisant l'objet d'un engagement ferme des banques
<b>Gouvernance</b>	Participation minoritaire de Vivendi au Conseil d'administration Droit de veto sur certaines décisions sous réserve d'une détention par Vivendi de 20% du capital de l'entité combinée

(\*) Moyenne pondérée par les volumes du cours de bourse de Numericable sur les 20 jours de bourse précédant la date de réalisation de l'opération, majoré d'un taux annuel de 5% sur la période allant de la date de réalisation à la notification de l'exercice de la promesse de vente.